

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE D'ARRAS, A LA CONVENTION NATIONALE.

Déclaration sur la liberté de la Presse.
Dénonciation contre Bertrand Barere.

> Qui demande la permission d'être libre, n'est pas digne de l'être. *J. J. Rousseau.*

Législateurs,

On reclame une garantie à la liberté de la presse et des opinions; on sollicite une loi protectrice de ce droit naturel

Citoyens, nous vous déclarons avec une énergie républicaine que nous ne sommes pas du nombre de ces citoyens aussi foibles que bien intentionnés, qui vous demandent pour ainsi dire à-genoux la permission d'être libres.

Des hommes libres foulant sous leurs pieds victorieux le despotisme abattu, vous ont envoyé siéger ici. Quel étoit votre mandat impératif? Défendre leur liberté, la baser sur des loix sages.

Vous demander une garantie à la liberté de la presse, à l'émission libre de la pensée, c'est révoquer en doute l'existence éternelle de ce droit de la nature qui devînt le ralliement sacré des Français en 92, lorsqu'ils s'insurgèrent contre un tyran environné d'un *Veto liberticide* et de poignards constitutionnels; lorsqu'ils s'insurgèrent contre une assemblée trop foible pour s'élever avec courage à la hauteur des devoirs que la grande destinée de la France lui imposait; cependant alors la liberté de la presse était enchaînée par de

perfides décrets que le crime conspirateur avait arrachés à la foiblesse tergiversante; mais quels actes humains peuvent lutter contre une loi que la main de la nature a gravée dans tous les cœurs où le feu de la liberté ne s'éteint qu'avec l'existence?

Comme aucun individu n'est plus fort qu'un peuple entier, ainsi tout un peuple n'attend de personne le pouvoir d'être libre, il le tient de sa volonté.

Les hommes du 14 juillet ne demandèrent point à Capet la permission de briser leurs chaînes. Les hommes du 10 août ne consultèrent qu'eux-mêmes pour enchaîner le tigre couronné.

L'opinion publique jusques dans les plus obscurs hameaux avait frappé et renversé les emblêmes de la tyrannie, avant que le décret du 22 septembre eût flétri la royauté, en proclamant la République.

Le tribunal qui se leva tout entier en faveur de Marat, traduit devant lui comme un coupable, par un décret que les conspirateurs de la Gironde avaient surpris à

votre religion, ne vous demandèrent point au préalable une loi pour garantie à la liberté des opinions. Ah! ce tribunal n'était pas la chambre ardente de Robespierre, qui a tant englouti d'innocens dans son gouffre dévorateur. Et vous-mêmes, législateurs, à la fameuse séance du 9 thermidor n'avez-vous pas lu dans vos cœurs le droit d'émettre une opinion courageuse qui pulvérisa le thrône du tyran et l'envoya à l'échafaud?

La libre émission de la pensée est donc une de ces vérités éternelles indépendantes de la chance des événemens que le législateur ne peut créer mais reconnoître. L'homme ne produit pas la vertu, il l'embrasse ou la combat. La liberté de la pensée est le patrimoine inaliénable que la nature lègue à l'homme. Les loix qui l'enchaîneraient ne seroient pas des loix, si la loi est l'expression de la volonté générale, si on n peut supposer sans absurdité que la volonté générale puisse s'enchaîner elle-même.

Des actes, répétons-le, compressifs de la libre émission de la pensée, seraient le résultat accablant d'une violente oppres

sion qui paralyserait la volonté du souverain représenté par une assemblée nombreuse de son choix, *ce seroit le règne de maximilien Robespierre.*

Représentans, il ne s'est pas encore échappé de votre souvenir et du nôtre, ce temps d'avilissante mémoire, où trois ou quatre individus s'étaient mis à la place des principes qui basent notre liberté, où l'on n'entrevoyait la liberté des opinions écrites en tête de la chartre constitutionnelle, qu'au travers un tribunal de sang. Vous ne les avez pas oubliés ces jours malheureux où le voile d'un auguste silence répandu sur les traits du patriote, dérobait aux regards du tyran les sentimens d'indignation dont son ame était l'unique confident.

Alors la liberté de la presse, le droit sacré d'émettre librement sa pensée, étoient ensevelis sous les pieds du trône de Robespierre, votre énergique courage a fait écrouler ce trône, et c'est sous ces débris que vous et nous retrouvons notre primitive propriété.

Hommes du 9 thermidor, c'est devant vous que nous déclarons, et à ceux de nos concitoyens qui, étourdis par une longue léthargie, vous demandent s'ils peuvent être libres, que la chûte des tyrans nous rend à nos droits éternels; que la liberté sort toute rayonnante de puissance, de la tombe du dictateur.

Représentans, les hommes du nord qui ont muzelé l'ogre dévorateur dont les fureurs pendant cinq mois ont désolé notre contrée, vont prouver qu'ils se sont élevés à votre hauteur, en vous dénonçant ce phantôme révolutionnaire auquel joseph Lebon s'est adossé, pour lutter victorieusement contre les victimes qui tentèrent de s'arracher à ses fureurs.

Dénonciation contre BARERE.

NOUS vous dénonçons Barere. Le décret rendu à sa faveur n'étouffe pas la voix du sang innocent qui s'élève contre celui qui fut l'appui et le défenseur d'un assassin

public. Nous ne parlerons pas de cette versabilité de Barere qui en a toujours fait un homme de circonstances, s'attachant à la roue des évén emens pour les suivre dans leurs oscillations, ne voyant dans les principes, non leur immutabilité qui doivent fixer lès hommes probes autour d'eux, mais la chance qu'ils peuvent avoir.

Feuillant et président aux feuillants, lorsque cette secte politique donnait le ton à la cour où elle avait pris naissance, à la ville où elle étoit en vogue, il a fallu la journée décisive du 31 mai, pour l'attacher à cette montagne que nous voyons maintenant étendre ses racines dans la Convention entière.

Vil esclave de Robespierre, lorsque cet audacieux conspirateur eût saisi les rênes du gouvernement, son maître, pour récompenser son service, lui donna le fauteuil de la présidence aux Jacobins, où il l'avoit introduit depuis peu. C'est sous ce dernier rapport que nous vous dénonçons ce *très-récent révolutionnaire.*

Avant nous l'opinion dénonçait depuis

long-tems cet homme qui devint révolutionnaire lorsque Maximilien eût substitué *l'antropophagie* au *révolutionisme*, cet énergique rappel à l'éternelle justice, lorsque le Cromwel moderne voulant organiser la terreur pour constituer un despotisme nouveau, chercha des complices affidés, dans ceux dont l'ame pouvait prendre toutes les nuances que le crime prête à l'ambition. Oui, Législateurs, Barere ne s'éleva du marais par un vol révolutionnaire, que pour monter sur les premiers dégrés du trône dictatorial.

Aussi avons-nous vu sa faiblesse tergiversante se changer en une froide férocité; nous sommes les martirs vivants de l'étude réfléchie de cet élève dans l'art des assassinats politiques.

Le sang coulait par torrens dans notre ville, 2000 individus, entassés dans les prisons, attendaient l'instant où le *tigre-prètre* terminerait leurs infortunes sous sa dent dévoratrice. Des ministres de mort, dans des orgies scandaleusement publiques, portaient à pleine coupe *des santés de sang*

humain. Arras, que vous aviez déclaré deux fois avoir bien mérité de la patrie, n'offrait plus que le lugubre spectacle d'une solitude où l'on n'appercevait çà-et-là que des tombeaux.

La voix énergique de l'indignation, les accens plaintifs d'un désespoir comprimé jusques dans ses élans, retentissaient, depuis trois mois entiers, dans l'enceinte du comité de salut public, pour dénoncer toutes ces horreurs. L'homme que nous accusons, interpose, avec une féroce perfidie, la bataille de Fleurus entre vous et nos cris, entre votre justice et notre cruelle oppresion. Il ceint, de lauriers immérités, le front de notre bourreau. Il vous peint le christiern moderne Joseph Lebon, assis tranquillement à Cambray sur les cadavres de 800 citoyens qu'il avoit fait égorger, comme contribuant à la bataille de Fleurus. Il vous parle de nos accens plaintifs, comme s'ils étaient les vociférations d'une aristocratie astucieuse. Ah Barère! tandis que tu présidais tes feuillans, on nous proscrivoit, on nous jettait dans des ca-

chots, parce que nous provoquions le supplice de l'hydre couronnée que tu caressais bassement.

Il fait enfin son rapport sur les dénonciations accumulées contre Joseph Lebon, notre assassin. Il l'unit encore à des lauriers; il met le crime à la suite de la victoire, pour le faire passer, pour-ainsi-dire, *incognito*.

En vous annonçant une brillante conquête faite par les troupes de la République, Il vous peint le représentant Lebon comme ayant terrassé l'aristocratie par des formes qu'il appelle un peu acerbes, mais dont, disait-il, il ne fallait voir que le résultat.

Ce que la férocité a de plus sombre, la tyrannie de plus arbitraire, la nature outragée dans ses droits les plus sacrés, l'humanité avilie, la justice dédaignée: voilà donc des formes acerbes. Un deuil universel, une méfiance générale, des fleuves de sang ensanglantant journellement nos regards: en voilà le résultat.

Barère ne connoissait pas particulière-

ment, a-t-il dit, la conduite de Joseph Lebon. Nous allons en peu de mots vous dévoiler la longue série d'atrocités dont nous avons été trop long-tems les victimes.

Les énergiques réclamations de plusieurs patriotes, que la mal-adresse de Lebon avait livrés au tribunal de Robespierre, au lieu de les faire égorger par le sien; l'opiniâtreté du Représentant Guffroi à défendre leur cause, forcèrent Robespierre, St.-Just et Barère à biaiser, en quelque sorte, avec leurs maximes *expéditivement* sanguinaires. On rappela momentanément Lebon. Ce vice-roi vint à Paris avec son principal ministre*; il fait perpétuellement anti-chambre chez le dictateur, ou chez son ami Barère.

Guffroi, et un patriote qui, incarcéré à Arras pour avoir élevé la voix en faveur de l'innocence opprimée, était venu à Paris pour ne pas perdre de vue la cause de tous nos amis communs, écrivent à Barère le

---

* Caillet, président de la commission de C

détail de tous les assassinats et de tous les crimes de Joseph Lebon. Barère accuse simplement la réception de ces lettres, sans y faire aucune réponse.

Mais il concerta, sans doute, avec Lebon, le fameux rapport où il associe aux héros de Fleurus le bourreau de notre contrée ; où il proclame sauveur du Nord celui qui y avait mis le patriotisme en deuil, celui qui voilait, par de lugubres cyprès, les lauriers dont ornaient notre frontière les défenseurs de la patrie; Ce n'était pas assez d'insulter à nos larmes, d'outrager notre désespoir, il fallait rendre à Lebon des victimes : telle était la stipulation faite apparemment entre ces hommes de sang, et Barère, vint vous arracher un décret qui renvoyait à leur mandat d'arrêt tous ces fonctionnaires publics courageux, du sang desquels Joseph Lebon était altéré, parce qu'ils n'avaient pas voulu se rendre complices de ses fureurs, et qu'ils cherchaient un azile dans la justice de vos comités et dans la conscience de chaque Représen-

tant; mais Barère fut obligé de faire un pas rétrograde, et cet homme, souple jusqu'à la bassesse, pour appaiser l'opinion publique indignée, demanda lui-même le rapport de son décret liberticide.

Il avait promis que Joseph Lebon ne retournerait pas dans la contrée qu'il avait souillée par tant de crimes. Mais pour ces politiques, des sermens sont des osselets dont ils se jouent: Lebon fut renvoyé avec des pleins pouvoirs, qui étaient des poignards entre les mains de ce maniaque. Cette désastreuse nouvelle excita des clameurs si violentes de la part des Représentans qui s'intéressoient à notre cruelle position, que Barere se hâta de retirer les poignards qu'il avait remis à notre assassin.

Il y avait quatre heures que Lebon était arrivé à Cambray, il calculait déjà les victimes qu'il devait accorder à sa vengeance, lorsqu'un courrier extraordinaire, dépêché par le Comité de Salut Public, lui apprend qu'il ne peut définitivement plus rien pour le crime.

Voici, Législateurs, l'exposé fidel de l'o

rage effrayant qui nous a baloté pendant quatre mois, si la foudre du crime a choisi parmi nous de si nombreuses victimes, pouvons-nous fraterniser avec la main perfide qui l'a dirigée. En vain des décretssurpris à votre bonne foi proclameront l'innocence d'un Barere, nous le verrons toujours teint du sang versé par les couteaux liberticides qu'il a mis et maintenusdans les mains de l'antropophage Joseph Lebon. Chaque fois qne nous reposerons notre souvenir sur la bataille de Fleurus, nous croirons voir notre arrêt de mort dont la main de Barere avait entrelacé les lauriers moissonnés par nos frères dans cette mémorable journée.

Lors même que l'ombre de Robespierre oserait reparaître au milieu de vous, l'impulsion révolutionnaire est donnée, on ne perd pas deux fois sa liberté, et jamais notre être pensant ne se laissera comprimer davantage.

Notre sens intime anathêmatise Barere, le sentiment des maux que nous avons souf-

ferts, et dont il a été complice, nous le rend en horreur; nous venons donc vous déclarer que nous ne pouvons rendre notre confiance au défenseur officieux de notre bourreau.

BOISSARD, Président; TRIBOULET et LENGLET l'aîné, secrétaires,



A ARRAS, de l'imprimerie des Associés,
Rue du Saumon.



LA SOCIÉTÉ POPULAIRE D'ARRAS, A LA CONVENTION NATIONALE.

Déclaration sur la liberté de la Presse.
Dénonciation contre Bertrand BARERE.

> Qui demande la permission d'être libre, n'est pas digne de l'être. *J. J. Rousseau.*

LÉGISLATEURS,

ON reclame une garantie à la liberté de la presse et des opinions; on sollicite une loi protectrice de ce droit naturel

Citoyens, nous vous déclarons avec une énergie républicaine que nous ne sommes pas du nombre de ces citoyens aussi foibles que bien intentionnés, qui vous demandent pour ainsi dire à genoux la permission d'être libres.

Des hommes libres foulant sous leurs pieds victorieux le despotisme abattu, vous ont envoyé siéger ici. Quel étoit votre mandat impératif ? Défendre leur liberté, la baser sur des loix sages.

Vous demander une garantie à la liberté de la presse, à l'émission libre de la pensée, c'est révoquer en doute l'existence éternelle de ce droit de la nature qui devînt le ralliement sacré des Français en 92, lorsqu'ils s'insurgèrent contre un tyran environné d'un *Veto liberticide* et de poignards constitutionnels; lorsqu'ils s'insurgèrent contre une assemblée trop foible pour s'élever avec courage à la hauteur des devoirs que la grande destinée de la France lui imposait; cependant alors la liberté de la presse était enchaînée par de



perfides décrets que le crime conspirateur avait arrachés à la foiblesse tergiversante; mais quels actes humains peuvent lutter contre une loi que la main de la nature a gravée dans tous les cœurs où le feu de la liberté ne s'éteint qu'avec l'existence?

Comme aucun individu n'est plus fort qu'un peuple entier, ainsi tout un peuple n'attend de personne le pouvoir d'être libre, il le tient de sa volonté.

Les hommes du 14 juillet ne demandèrent point à Capet la permission de briser leurs chaînes. Les hommes du 10 août ne consultèrent qu'eux-mêmes pour enchaîner le tigre couronné.

L'opinion publique jusques dans les plus obscurs hameaux avait frappé et renversé les emblêmes de la tyrannie, avant que le décret du 22 septembre eût flétri la royauté, en proclamant la République.

Le tribunal qui se leva tout entier en faveur de Marat, traduit devant lui comme un coupable, par un décret que les conspirateurs de la Gironde avaient surpris à

votre religion, ne vous demandèrent point au préalable une loi pour garantie à la liberté des opinions. Ah! ce tribunal n'était pas la chambre ardente de Robespierre, qui a tant englouti d'innocens dans son gouffre dévorateur. Et vous-mêmes, législateurs, à la fameuse séance du 9 thermidor n'avez-vous pas lu dans vos cœurs le droit d'émettre une opinion courageuse qui pulvérisa le thrône du tyran et l'envoya à l'échafaud?

La libre émission de la pensée est donc une de ces vérités éternelles indépendantes de la chance des événemens que le législateur ne peut créer mais reconnoître. L'homme ne produit pas la vertu, il l'embrasse ou la combat. La liberté de la pensée est le patrimoine inaliénable que la nature lègue à l'homme. Les loix qui l'enchaîneraient ne seroient pas des loix, si la loi est l'expression de la volonté générale, si on ne peut supposer sans absurdité que la volonté générale puisse s'enchaîner elle-même.

Des actes, répétons-le, compressifs de la libre émission de la pensée, seraient le résultat accablant d'une violente oppres-

sion qui paralyserait la volonté du souverain représenté par une assemblée nombreuse de son choix, *ce seroit le règne de maximilien Robespierre.*

Représentans, il ne s'est pas encore échappé de votre souvenir et du nôtre, ce temps d'avilissante mémoire, où trois ou quatre individus s'étaient mis à la place des principes qui basent notre liberté, où l'on n'entrevoyait la liberté des opinions écrites en tête de la chartre constitutionnelle, qu'au travers un tribunal de sang. Vous ne les avez pas oubliés ces jours malheureux où le voile d'un auguste silence répandu sur les traits du patriote, dérobait aux regards du tyran les sentimens d'indignation dont son ame était l'unique confident.

Alors la liberté de la presse, le droit sacré d'émettre librement sa pensée, étoient ensevelis sous les pieds du trône de Robespierre, votre énergique courage a fait écrouler ce trône, et c'est sous ces débris que vous et nous retrouvons notre primitive propriété.

Hommes du 9 thermidor, c'est devant vous que nous déclarons, et à ceux de nos concitoyens qui, étourdis par une longue léthargie, vous demandent s'ils peuvent être libres, que la chûte des tyrans nous rend à nos droits éternels ; que la liberté sort toute rayonnante de puissance, de la tombe du dictateur.

Représentans, les hommes du nord qui ont muzelé l'ogre dévoratour dont les fureurs pendant cinq mois ont désolé notre contrée, vont prouver qu'ils se sont élevés à votre hauteur, en vous dénonçant ce phantôme révolutionnaire auquel joseph Lebon s'est adossé, pour lutter victorieusement contre les victimes qui tentèrent de s'arracher à ses fureurs.

Dénonciation contre BARERE.

Nous vous dénonçons Barere. Le décret rendu à sa faveur n'étouffe pas la voix du sang innocent qui s'élève contre celui qui fut l'appui et le défenseur d'un assassin

public. Nous ne parlerons pas de cette versabilité de Barere qui en a toujours fait un homme de circonstances, s'attachant à la roue des événemens pour les suivre dans leurs oscillations, ne voyant dans les principes, non leur immutabilité qui doivent fixer les hommes probes autour d'eux, mais la chance qu'ils peuvent avoir.

Feuillant et président aux feuillants, lorsque cette secte politique donnait le ton à la cour où elle avait pris naissance, à la ville où elle étoit en vogue, il a fallu la journée décisive du 31 mai, pour l'attacher à cette montagne que nous voyons maintenant étendre ses racines dans la Convention entière.

Vil esclave de Robespierre, lorsque cet audacieux conspirateur eût saisi les rênes du gouvernement, son maître, pour récompenser son service, lui donna le fauteuil de la présidence aux Jacobins, où il l'avoit introduit depuis peu. C'est sous ce dernier rapport que nous vous dénonçons ce *très-récent révolutionnaire.*

Avant nous l'opinion dénonçait depuis

long-tems cet homme qui devint révolutionnaire lorsque Maximilien eût substitué *l'antropophagie* au *révolutionisme*, cet énergique rappel à l'éternellé justice, lorsque le Cromwel moderne voulant organiser la terreur pour constituer un despotisme nouveau, chercha des complices affidés, dans ceux dont l'ame pouvait prendre toutes les nuances que le crime prête à l'ambition. Oui, Législateurs, Barere ne s'éleva du marais par un vol révolutionnaire, que pour monter sur les premiers dégrés du trône dictatorial.

Aussi avons-nous vu sa faiblesse tergiversante se changer en une froide férocité; nous sommes les martirs vivants de l'étude réfléchie de cet élève dans l'art des assassinats politiques.

Le sang coulait par torrens dans notre ville, 2000 individus, entassés dans les prisons, attendaient l'instant où le *tigre-prètre* terminerait leurs infortunes sous sa dent dévoratrice. Des ministres de mort, dans des orgies scandaleusement publiques, portaient à pleine coupe *des santés de sang*

humain. Arras, que vous aviez déclaré deux fois avoir bien mérité de la patrie, n'offrait plus que le lugubre spectacle d'une solitude où l'on n'appercevait çà-et-là que des tombeaux.

La voix énergique de l'indignation, les accens plaintifs d'un désespoir comprimé jusques dans ses élans, retentissaient, depuis trois mois entiers, dans l'enceinte du comité de salut public, pour dénoncer toutes ces horreurs. L'homme que nous accusons, interpose, avec une féroce perfidie, la bataille de Fleurus entre vous et nos cris, entre votre justice et notre cruelle oppresion. Il ceint, de lauriers immérités, le front de notre bourreau. Il vous peint le christiern moderne Joseph Lebon, assis tranquillement à Cambray sur les cadavres de 800 citoyens qu'il avoit fait égorger, comme contribuant à la bataille de Fleurus. Il vous parle de nos accens plaintifs, comme s'ils étaient les vociférations d'une aristocratie astucieuse. Ah Barère! tandis que tu présidais tes feuillans, on nous proscrivoit, on nous jettait dans des ca-

chots, parce que nous provoquions le supplice de l'hydre couronnée que tu caressais bassement.

Il fait enfin son rapport sur les dénonciations accumulées contre Joseph Lebon, notre assassin. Il l'unit encore à des lauriers; il met le crime à la suite de la victoire, pour le faire passer, pour-ainsi-dire, *incognito*.

En vous annonçant une brillante conquête faite par les troupes de la République, il vous peint le représentant Lebon comme ayant terrassé l'aristocratie par des formes qu'il appelle un peu acerbes, mais dont, disait-il, il ne fallait voir que le résultat.

Ce que la férocité a de plus sombre, la tyrannie de plus arbitraire, la nature outragée dans ses droits les plus sacrés, l'humanité avilie, la justice dédaignée: voilà donc des formes acerbes. Un deuil universel, une méfiance générale, des fleuves de sang ensanglantant journellement nos regards: en voilà le résultat.

Barère ne connoissait pas particulière-

ment, a-t-il dit, la conduite de Joseph Lebon. Nous allons en peu de mots vous dévoiler la longue série d'atrocités dont nous avons été trop long-tems les victimes.

Les énergiques réclamations de plusieurs patriotes, que la mal-adresse de Lebon avait livrés au tribunal de Robespierre, au lieu de les faire égorger par le sien; l'opiniâtreté du Représentant Guffroi à défendre leur cause, forcèrent Robespierre, St.-Just et Barère à biaiser, en quelque sorte, avec leurs maximes *expéditivement* sanguinaires. On rappela momentanément Lebon. Ce vice-roi vint à Paris avec son principal ministre*; il fait perpétuellement anti-chambre chez le dictateur, ou chez son ami Barère.

Guffroi, et un patriote qui, incarcéré à Arras pour avoir élevé la voix en faveur de l'innocence opprimée, était venu à Paris pour ne pas perdre de vue la cause de tous nos amis communs, écrivent à Barère le

---

* Daillet, président de la commission de Cambray.

détail de tous les assassinats et de tous les crimes de Joseph Lebon. Barère accuse simplement la réception de ces lettres, sans y faire aucune réponse.

Mais il concerta, sans doute, avec Lebon, le fameux rapport où il associe aux héros de Fleurus le bourreau de notre contrée ; où il proclame sauveur du Nord celui qui y avait mis le patriotisme en deuil, celui qui voilait, par de lugubres cyprès, les lauriers dont ornaient notre frontière les défenseurs de la patrie; Ce n'était pas assez d'insulter à nos larmes, d'outrager notre désespoir, il fallait rendre à Lebon des victimes : telle était la stipulation faite apparemment entre ces hommes de sang, et Barère, vint vous arracher un décret qui renvoyait à leur mandat d'arrêt tous ces fonctionnaires publics courageux, du sang desquels Joseph Lebon était altéré, parce qu'ils n'avaient pas voulu se rendre complices de ses fureurs, et qu'ils cherchaient un azile dans la justice de vos comités et dans la conscience de chaque Représen-

tant; mais Barère fut obligé de faire un pas rétrograde, et cet homme, souple jusqu'à la bassesse, pour appaiser l'opinion publique indignée, demanda lui-même le rapport de son décret liberticide.

Il avait promis que Joseph Lebon ne retournerait pas dans la contrée qu'il avait souillée par tant de crimes. Mais pour ces politiques, des sermens sont des osselets dont ils se jouent: Lebon fut renvoyé avec des pleins pouvoirs, qui étaient des poignards entre les mains de ce maniaque. Cette désastreuse nouvelle excita des clameurs si violentes de la part des Représentans qui s'intéressoient à notre cruelle position, que Barere se hâta de retirer les poignards qu'il avait remis à notre assassin.

Il y avait quatre heures que Lebon était arrivé à Cambray, il calculait déjà les victimes qu'il devait accorder à sa vengeance, lorsqu'un courrier extraordinaire, dépêché par le Comité de Salut Public, lui apprend qu'il ne peut définitivement plus rien pour le crime.

Voici, Législateurs, l'exposé fidel de l'o-

rage effrayant qui nous a balotté pendant quatre mois, si la foudre du crime a choisi parmi nous de si nombreuses victimes, pouvons-nous fraterniser avec la main perfide qui l'a dirigée. En vain des décretssurpris à votre bonne foi proclameront l'innocence d'un Barere, nous le verrons toujours teint du sang versé par les couteaux liberticides qu'il a mis et maintenusdans les mains de l'antropophage Joseph Lebon. Chaque fois que nous reposerons notre souvenir sur la bataille de Fleurus, nous croirons voir notre arrêt de mort dont la main de Barere avait entrelacé les lauriers moissonnés par nos frères dans cette mémorable journée.

Lors même que l'ombre de Robespierre oserait reparaître au milieu de vous, l'impulsion révolutionnaire est donnée, on ne perd pas deux fois sa liberté, et jamais notre être pensant ne se laissera comprimer davantage.

Notre sens intime anathêmatise Barere, le sentiment des maux que nous avons souf-

ferts, et dont il a été complice, nous le rend en horreur; nous venons donc vous déclarer que nous ne pouvons rendre notre confiance au défenseur officieux de notre bourreau.

BOISSARD, Président; TRIBOULET et LENGLET l'aîné, secrétaires.



A ARRAS, de l'imprimerie des Associés,
Rue du Saumon.